

Loi fin de vie : « Il est question de tuer », selon l'euro-député LR François-Xavier Bellamy

ID | ART-0020-PRESS | Theme | PRESS | Updated | 20-07-2026 | Version | 1.0.0

Journal | Le Figaro
Date | 16-07-2026
Auteur | Anaïs Chaline
Themes | La politique et l'immigration



François-Xavier Bellamy

Le texte légalisant l'euthanasie et le suicide assisté va être soumis au vote des députés ce mercredi après-midi, une dernière fois. L'élue européen LR y voit l'une des lois « les plus permissives » du monde occidental.

La loi sur la fin de vie arrive au bout de son chemin parlementaire. Les députés s'apprêtent, une dernière fois, ce mercredi après-midi, à voter sur [ce texte](#) qui légalise l'euthanasie et le suicide assisté. Si la proposition de loi a de fortes chances d'être adoptée en Hémicycle, les votes « pour » vont en diminution : dix députés ont changé d'avis entre la première lecture en 2025 et la dernière en juin.

Vif opposant à cette aide à mourir, l'eurodéputé Les Républicains (LR), [François-Xavier Bellamy](#), martèle qu'il s'agit de « l'une des lois les plus permissives que l'on ait jamais produites dans le monde occidental » sur Franceinfo. L'élue pointe aussi une loi qui serait l'une « des plus avancées en matière de rapidité ». Le patient dispose en effet de seulement [deux jours](#) pour confirmer qu'il souhaite l'administration de la substance létale.

« Vous achetez un produit dans un supermarché, vous avez 14 jours de délai de rétractation », raille le député européen, aussi très proche du candidat LR à la présidentielle, Bruno Retailleau. François-Xavier Bellamy dénonce aussi les faibles conditions « pour protéger le discernement » : « Des gens qui en France ne peuvent pas signer un chèque eux-mêmes pourront demander la mort ».

Texte de « régression »

C'est entre autres sur ce délai de rétraction de deux jours, que le premier ministre, Sébastien Lecornu, a décidé de saisir le Conseil constitutionnel mardi. Un coup de théâtre, bien que la réserve du locataire de Matignon soit connue sur cette loi. *« Je voudrais remercier le premier ministre qui fait un choix très fort, il est très rare qu'un premier ministre défère un texte devant le Conseil constitutionnel »*, se réjouit le député européen. 25

Avant de renchérir : *« Il montre que les inquiétudes que je partage ne sont pas minoritaires, marginales, elles sont très largement partagées dans la société »*. Le chef de file des LR au Parlement européen se demande encore si l'on doit *« répondre à la souffrance par la mort ou par le soin ? »*. *« Le vrai enjeu c'est celui d'une certaine idée de la solidarité. Jamais tuer ne peut être un soin. Il est question de tuer »*, défend encore l'eurodéputé, dont le groupe LR à l'Assemblée s'est largement opposé au texte. 30

L'élu appelle plutôt au développement des soins palliatifs *« très largement insuffisants »* et dont les territoires sont inégalement dotés. *« Jamais dans l'histoire humaine, on a eu autant les moyens de soulager la souffrance »*, avance-t-il, avant de dénoncer un texte d'une *« régression incroyable »*. 35